

LE SNU VOTE CONTRE LE PROJET « GESTION DE REPRISE D'ACTIVITÉ POST CONFINEMENT » EXPLICATION DE VOTE

Même si le dossier de gestion de reprise d'activité post confinement présenté par la Direction est très dense et comporte de nombreux protocoles sanitaires, ce dossier est hélas orienté par une logique de course à l'ouverture au public et le SNU émet les réserves et désaccords suivants :

- Sur l'aspect RH, de nombreuses questions restent sans réponse, en particulier sur les motifs d'absence à compter du 1er juin. Cette absence d'anticipation et de communication ne manquera pas de mettre les agents en grande difficulté, comme cela a été le cas avec la gestion des ABAP à partir du 30 avril (retrait des congés) puis à partir du 4 mai (basculement des collègues en garde d'enfant et en arrêt personne fragile en ABAP). Nous continuons à exiger le maintien des droits à congés, ainsi que le maintien des collègues qui ne pourraient pas revenir sur site en absence payée par l'employeur au-delà du 30 mai sans aucun retrait de RTT ou congés.
- A aucun moment, la règle de calcul permettant de fixer un nombre maximum de présents (agents et usagers) au même moment dans un bâtiment n'a été stabilisée ni présentée clairement. (Et plus particulièrement sur les accueils). Les représentants du personnel ne disposent pas dans les documents transmis du nombre maximal de personnes admissibles simultanément sur chaque site. Les documents transmis pour l'information des représentants du personnel laissent à penser que ce nombre maximum sera trop élevé et laissera la possibilité de faire venir en agence bien trop de personnes et trop rapidement, mettant ainsi en péril la sécurité sanitaire de tous, dans un contexte inédit, sans tirer les enseignements du pas à pas quotidien.
- La Direction a fait le choix du retour sur site des ESI (en entretien physique) à partir du 1er juin prochain. Ce choix est incompréhensible et ne pourra qu'augmenter le flux (agents et DE) car il est évident que l'augmentation forte du chômage aura un impact important sur cette activité. Durant cette crise sanitaire, le maintien des ESI comme activité télé-travaillable au même titre que l'activité GPF apparaît primordial et devrait concrétiser l'objectif affiché de la direction, de la priorité donnée au télétravail.
- Les décisions prises par la Direction vont clairement mettre les collègues et les usagers en risque sanitaire: les protections sont insuffisantes en nombre (port du masque non obligatoire pour les usagers,...). Nous contestons fermement cette décision qui met en danger les agents et les usagers présents. Nous exigeons le port du masque obligatoire pour toutes et tous, agents et usagers. Pour ce faire, la direction doit fournir ce matériel en conséquence.
- D'autant plus que la communication de Pôle emploi a été bien maladroite. En effet, la presse nationale et régionale fait état en gros titres de la réouverture des agences le lundi 18 mai. Nous craignons que le nombre de DE présents sur site et demandant un accès aux locaux soit impossible à gérer d'un point de vue sanitaire et organisationnel.

- Concernant la gestion du retour des demandeurs d'emploi en agence et l'organisation de l'accueil, l'organisation retenue manque de précision au risque de mettre les agents dans des situations compliquées : la Direction ne détermine pas précisément ce qu'est une situation d'urgence permettant à un demandeur d'emploi par exemple de venir sans rendez-vous.
- Avec cette crise il est à noter que la Direction s'est souvenue que notre établissement était un Service Public, avec des « usagers » (mot banni il y a encore peu de temps). Pour le SNU, le Service Public ne consiste pas à ouvrir les portes des agences coûte que coûte pour faire plaisir au gouvernement, mais de le faire en toute sécurité pour les agents et les usagers. Après une seule semaine de déconfinement national, l'organisation actuelle doit être maintenue au maximum tant que la sécurité sanitaire n'est pas rétablie, mieux évaluée et maîtrisée. Pôle emploi sert trop souvent de laboratoire à la mise en œuvre des pratiques libérales décomplexées.
- Enfin, la Direction n'a pas transmis aux représentants du personnel les documents uniques, les plans de circulation et les plans d'occupation des espaces de chaque site. Malgré nos multiples rappels sur ces points, la Direction a ainsi empêché les représentants du personnel d'assurer leurs prérogatives.
- Nous déplorons que l'engagement du président du CSEC pris lors du CSEC d'information, de fournir les dossiers GO/NOGO aux élu-es n'ait pas été tenu. Les délais précipités du dialogue social ont entraîné de trop nombreuses difficultés et empêché certaines opérations telles que la mise à jour des DUERP sur chaque site avant la reprise d'activité.
- La CSSCTC, réunie au total sur une journée, a relevé des points d'insuffisances y compris sur un volet légal (absence d'actualisation des DUERP à l'échelle locale, absence de formation aux EPI ...). La commission a formulé des alertes en particulier sur les situations d'accueil sur flux des usagers, le temps de préparation des équipes aux mesures sanitaires, l'urgence de consolider des points de faiblesses dans la sécurité sanitaire : conformités de l'aération, cas de contamination, gestion de la file extérieure de l'agence à titre d'exemple.

Pour toutes ces raisons, la délégation SNU au CSEC a voté CONTRE le projet de gestion de reprise d'activité post confinement présenté ce jour.

Face, sans nul doute, à l'entêtement de la Direction à poursuivre sa course à l'ouverture, le SNU, en complément du travail de terrain de l'ensemble de ses élu-es, mettra en place un dispositif d'alerte national permettant de dénoncer toutes les mises en danger du personnel.

Nous accompagnerons les agents et collectifs de travail qui seront inévitablement exposés par les manquements constatés et nous alerterons immédiatement la DG pour qu'elle prenne sans délai la seule mesure conservatoire garantissant la santé et la sécurité des collègues, à savoir la fermeture immédiate du site.

Résultats des votes :

CONTRE : SNU - CGT - FO - STC POUR : CGC - SNAP - CFDT



✉ syndicat.snu@pole-emploi.fr

📘 [@snu.pole.emploi.fsu](https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu)

🐦 [@SnuPoleEmploi](https://twitter.com/SnuPoleEmploi)

www.snutefifsu.fr